

# La clause d'insertion

Charte pour l'emploi et l'insertion  
& Rencontre des Maîtres d'ouvrage

14-12-2012 Communauté urbaine de Lyon

## **ENQUETE SUR LES PRATIQUES, BESOINS ET PERSPECTIVES DES MAITRES D'OUVRAGES DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE**

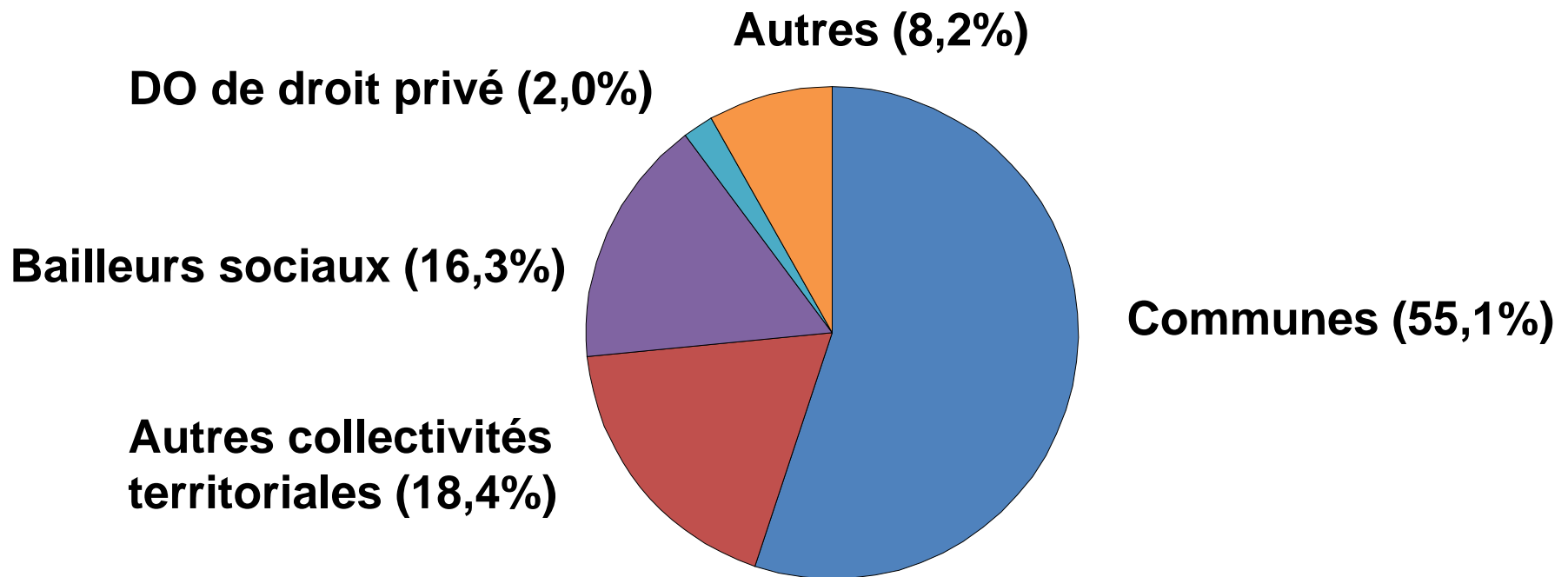


Enquête réalisée auprès de 50 maîtres d'ouvrage de l'agglomération lyonnaise,  
sur envoi d'un questionnaire auprès de 300 maîtres d'ouvrages de l'agglomération

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

# Structures

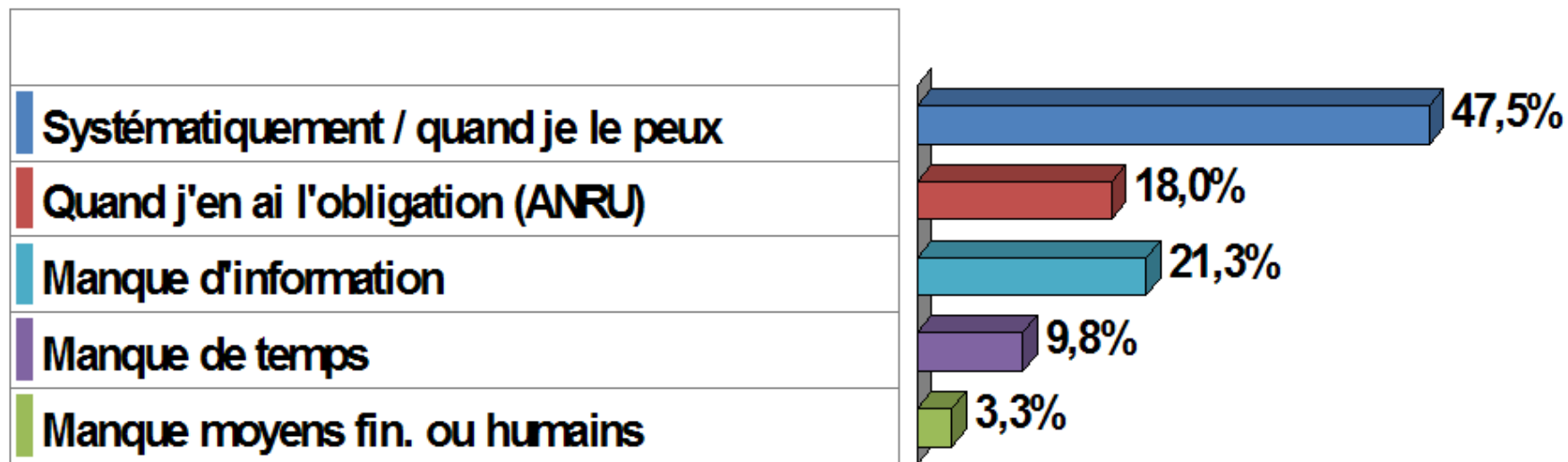
➔ Les structures ayant répondu à l'enquête sont à 55,1 % des communes du Grand Lyon



➔ Ont principalement répondu : responsables achats ; responsables juridiques ; chargés de mission économie, emploi, insertion ; directeurs de services ; élus

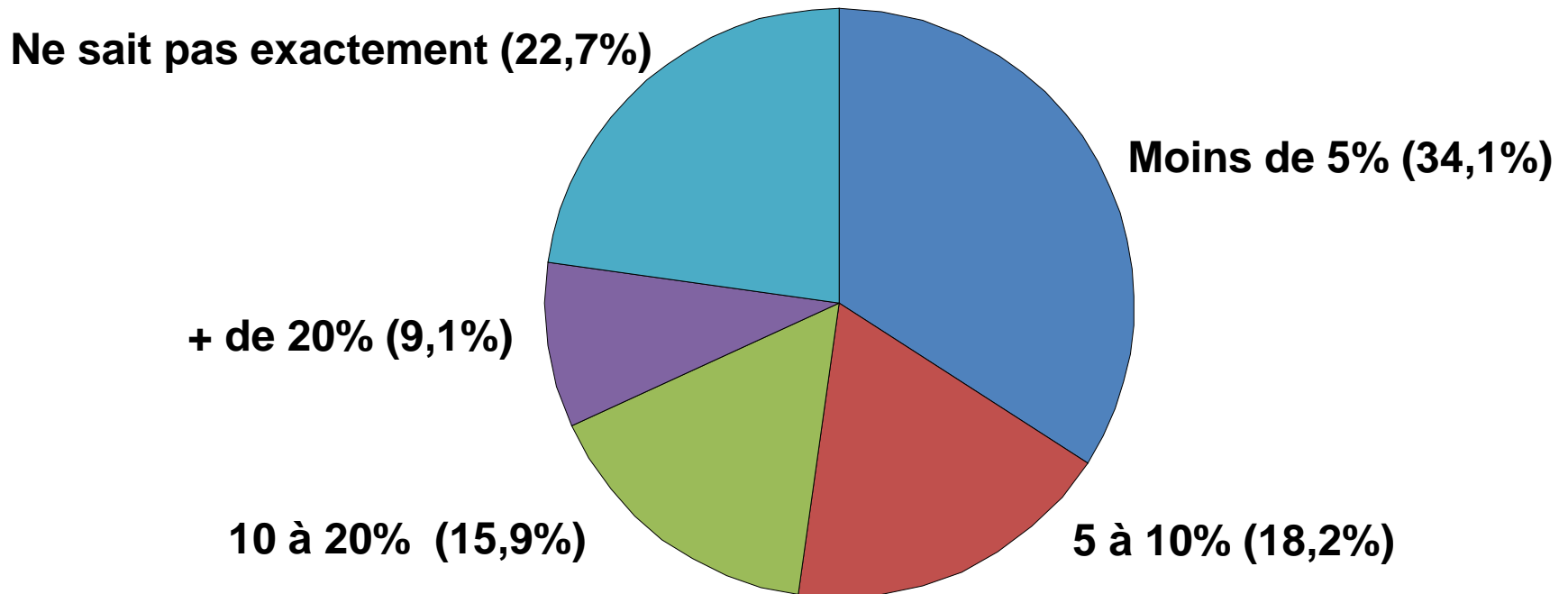
# Recours à la clause

- ➔ 47,5 % des maîtres d'ouvrages intègrent la clause systématiquement ou dès qu'ils le peuvent
- ➔ 34,4 % ne parviennent pas à intégrer la clause de manière satisfaisante



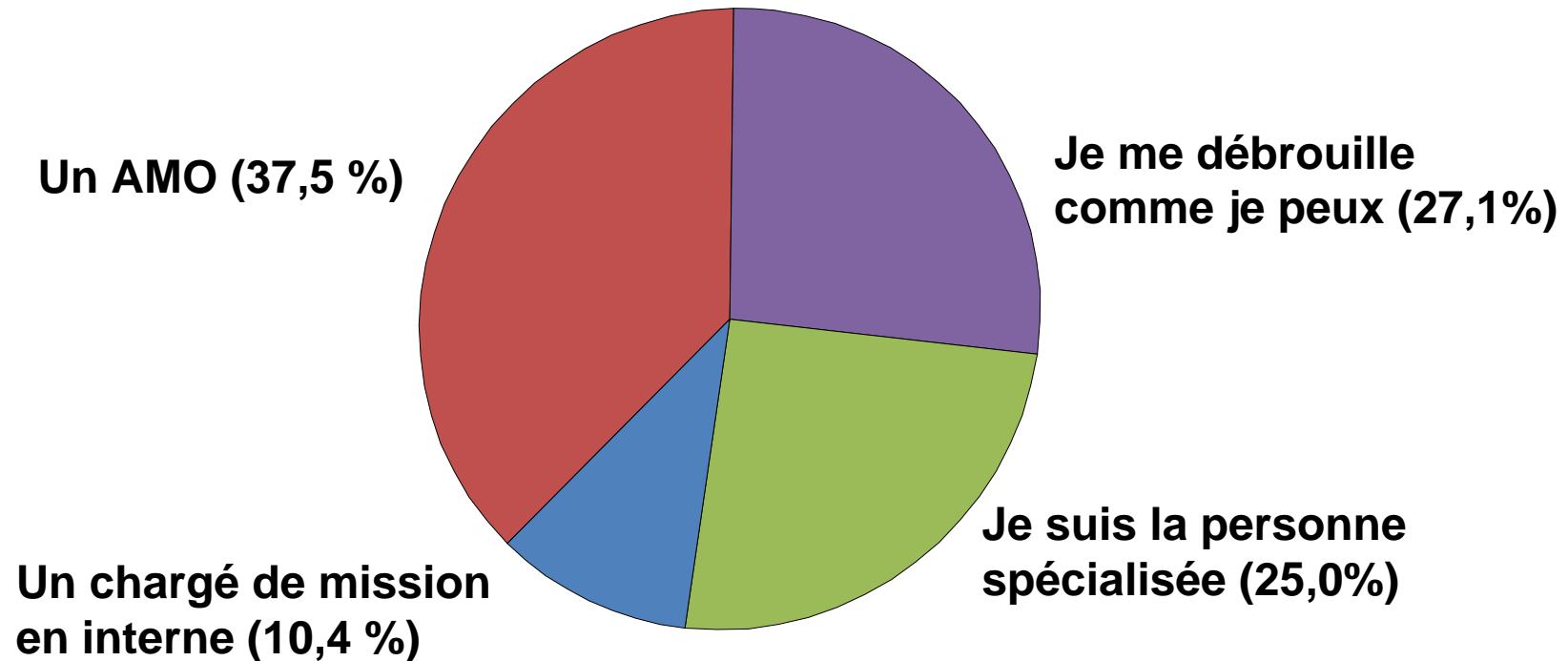
# Proportion de marchés

- ➔ Pour 34,1 % la clause concerne moins de 5% des marchés
- ➔ 22,7 % ne connaissent pas la proportion de marchés concernés



# Ressources mobilisées

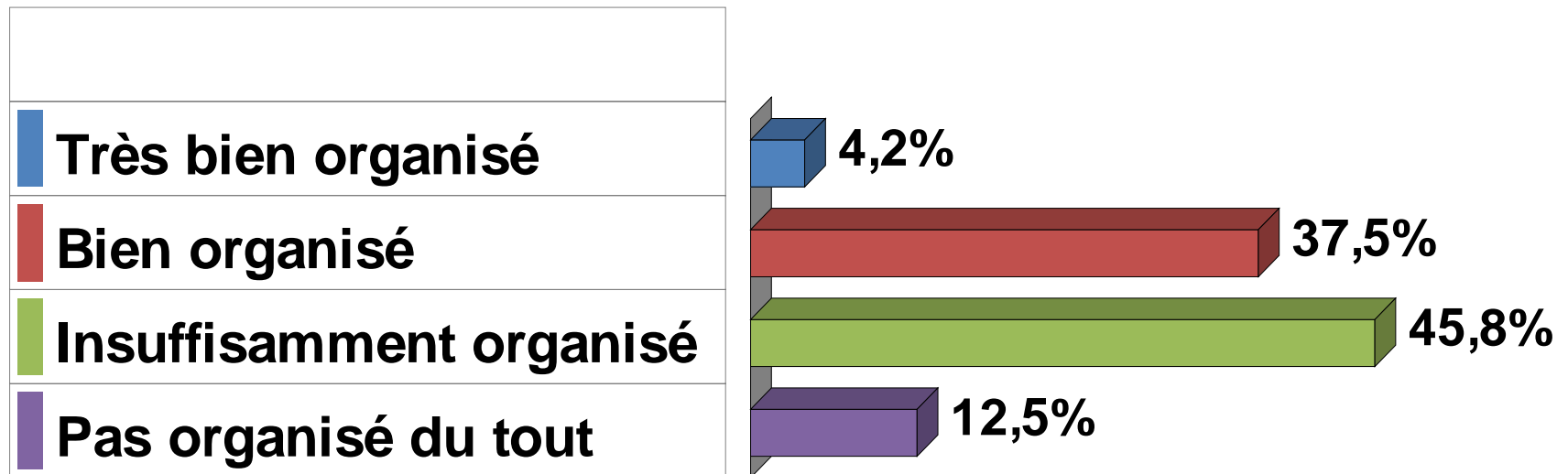
- ➔ 37,5 % font appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage
- ➔ 27,1 % « se débrouillent comme ils le peuvent »



- ➔ A 2 ans, 33 % déclarent qu'ils consacreront plus de temps à la clause

# Organisation interne

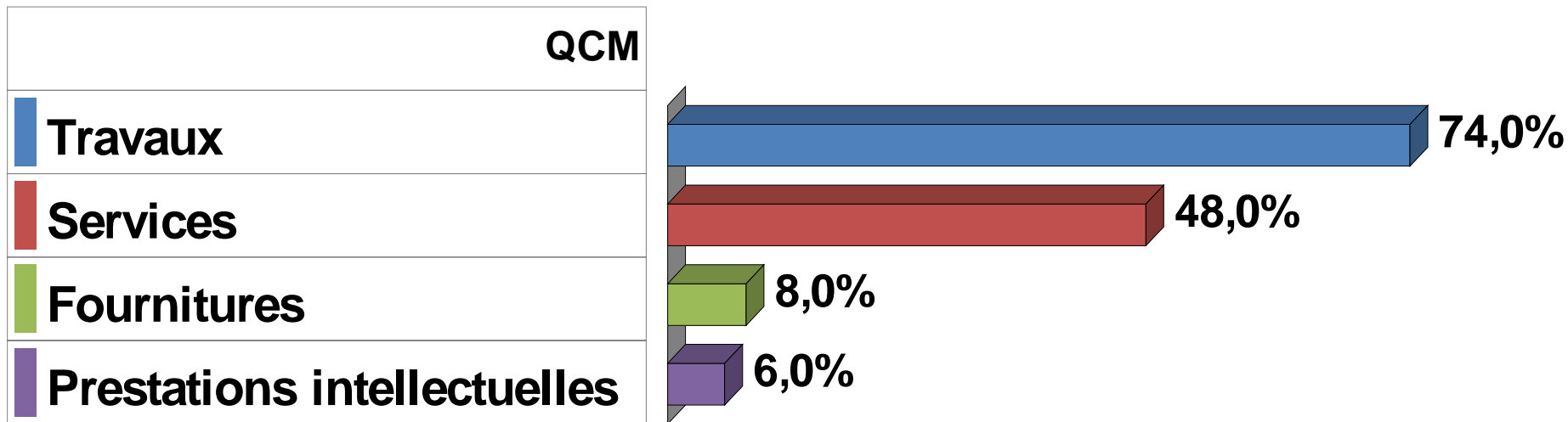
- ➔ 41,7 % se déclarent bien ou très bien organisés
- ➔ 58,3 % se déclarent insuffisamment organisés ou pas organisés du tout



- ➔ 63 % jugent leurs outils d'anticipation des marchés insatisfaisants ou n'en disposent pas

# Type de marchés

- ➔ 74 % l'intègrent dans les marchés de travaux
- ➔ 6 % dans les prestations intellectuelles (maîtrise d'œuvre, études, communication, infogérance...)

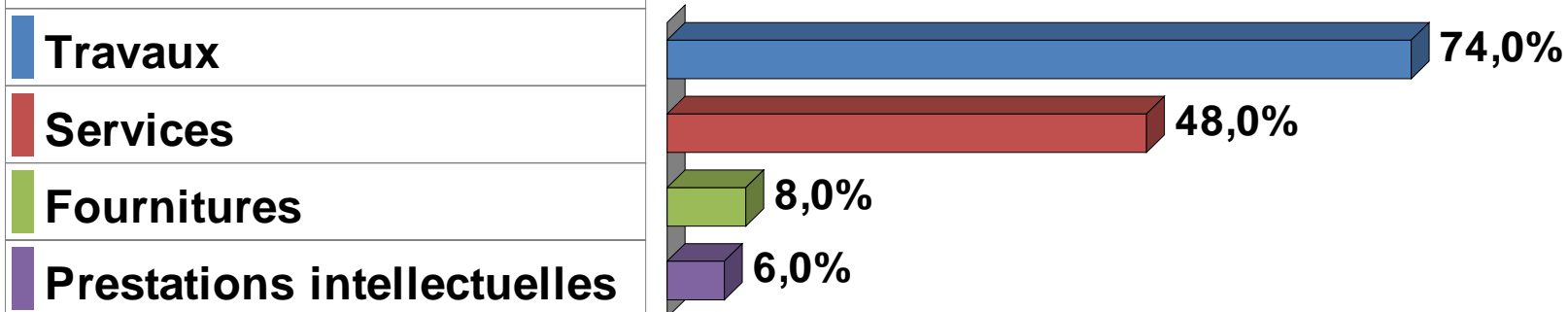


- ➔ A 2 ans, 36 % envisagent de l'intégrer dans les marchés de fournitures et 22 % dans les prestations intellectuelles

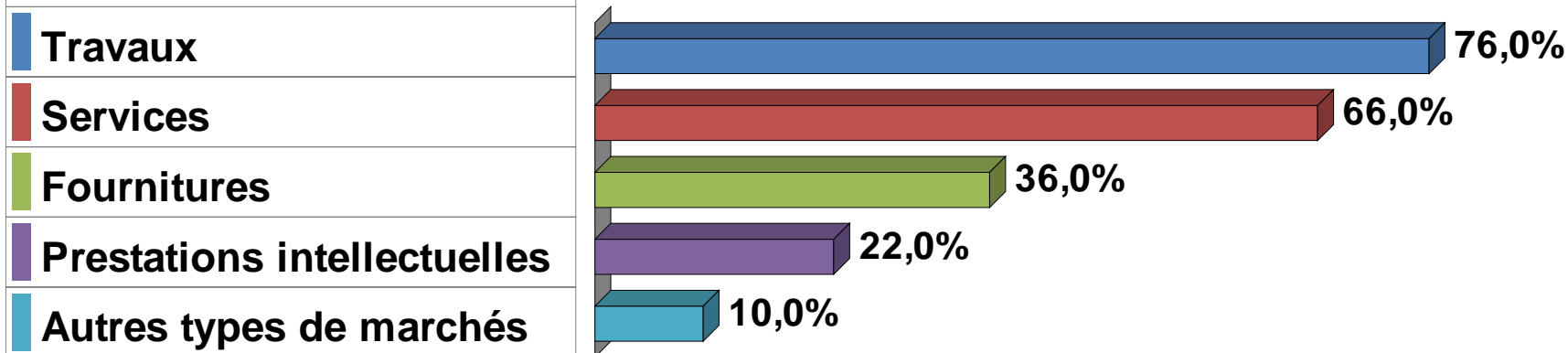
# Projection à 2 ans (sur une base déclarative)

➔ Vers une diversification des types de marchés...

## Décembre 2011



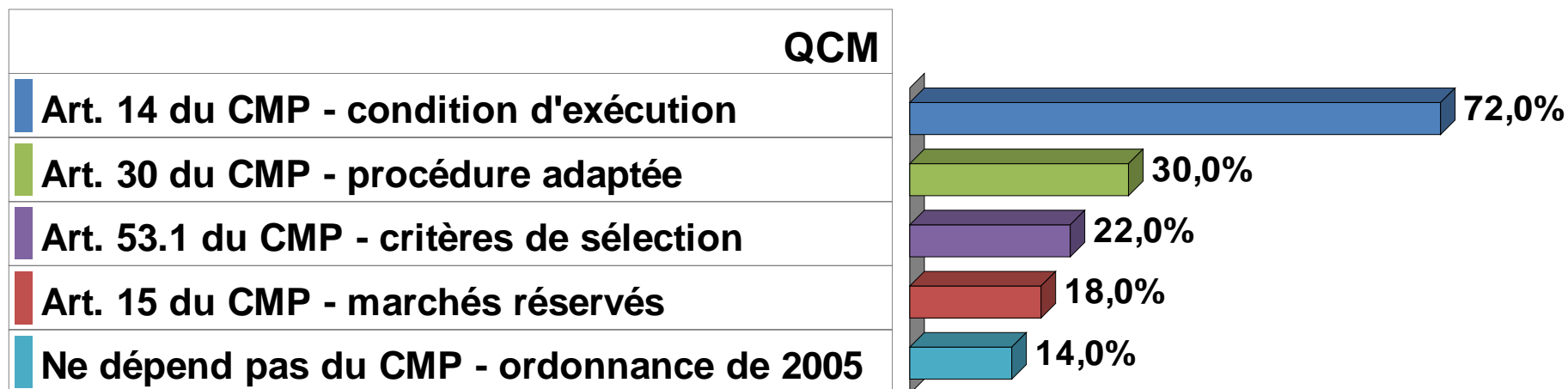
## Décembre 2013





# Supports juridiques

- ➔ 72 % recourent à l'article 14
- ➔ Seulement 18 % à l'article 15

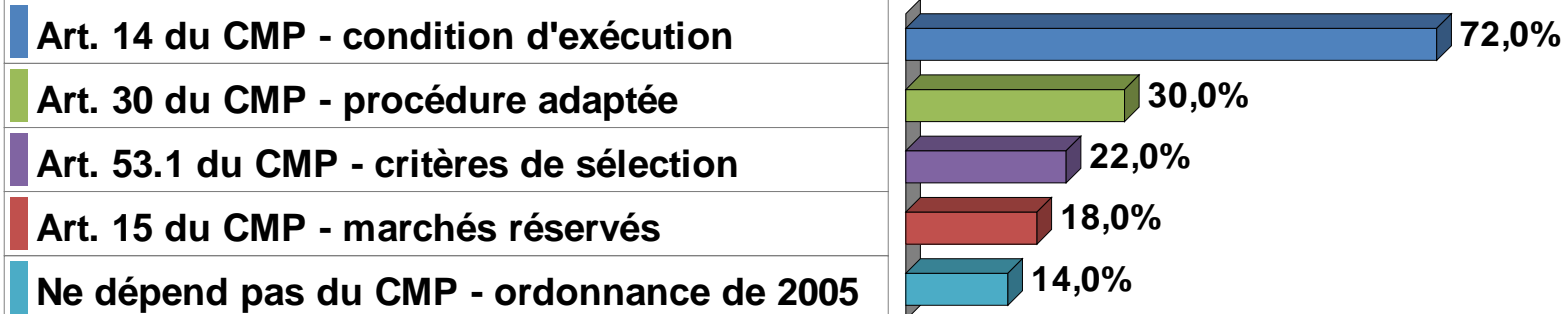


- ➔ A 2 ans, 42 % envisagent le recours à l'article 30, 38 % à l'article 53.1 et 36 % à l'article 15

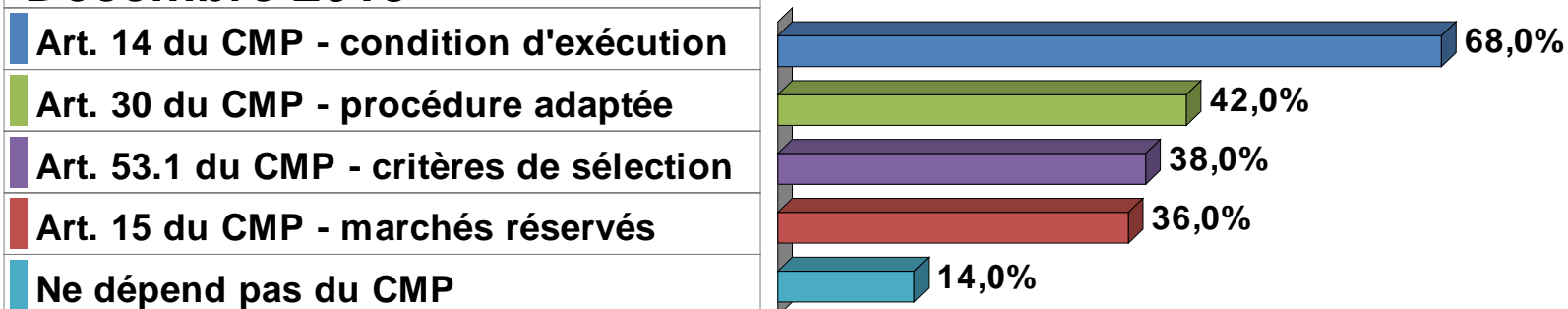
# Projection à 2 ans (sur une base déclarative)

➔ Vers une diversification des supports juridiques...

## Décembre 2011

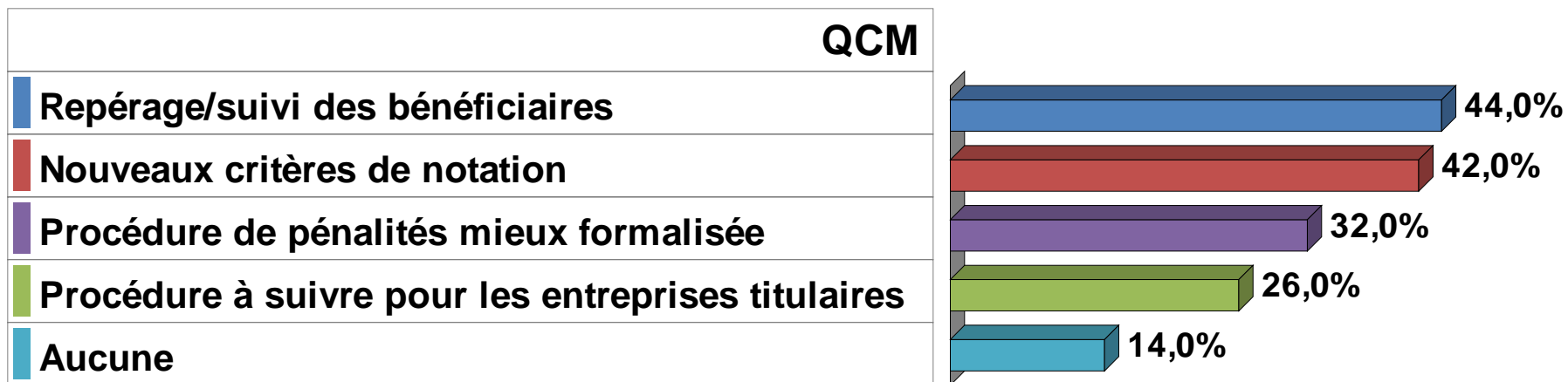


## Décembre 2013



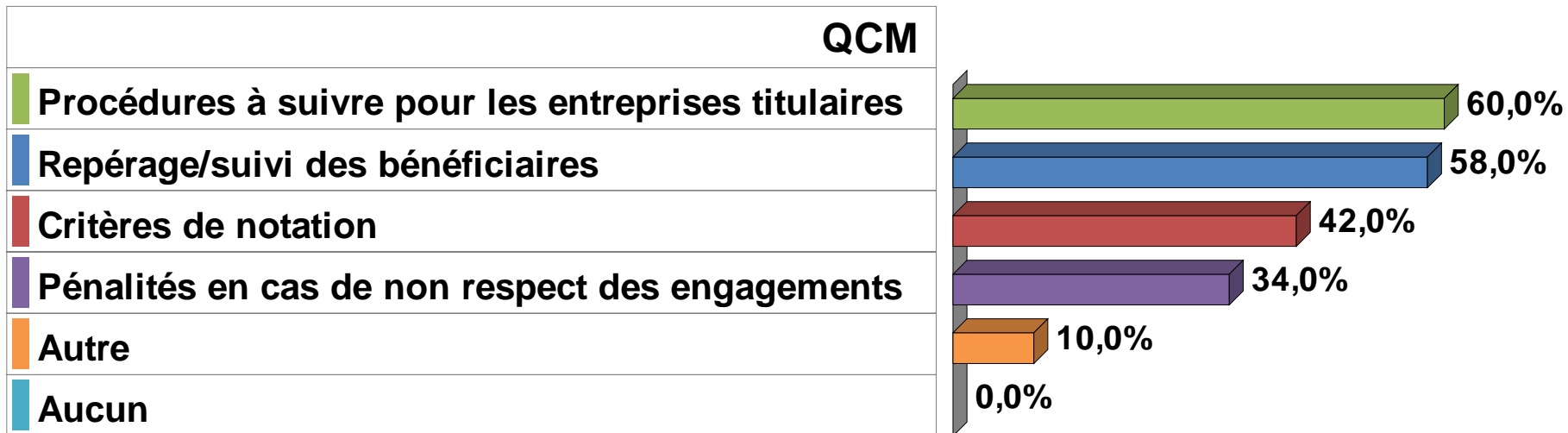
# Améliorations envisagées à 2 ans

- ➔ 44 % souhaitent améliorer le repérage/suivi des bénéficiaires
- ➔ 14 % seulement pensent ne pas faire évoluer leur processus actuel



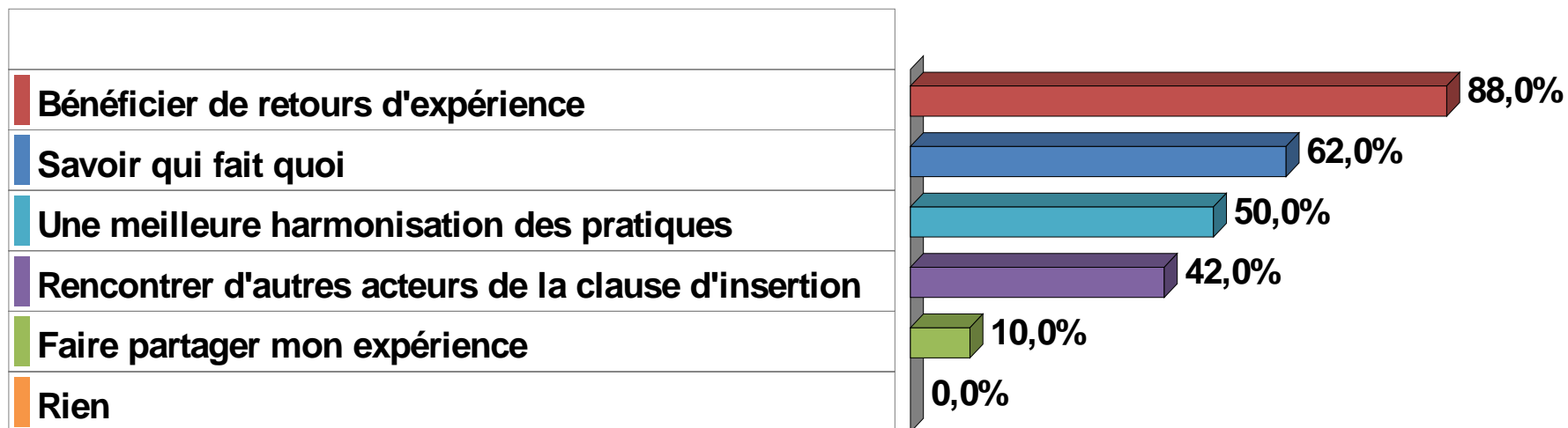
# Harmonisations souhaitées à l'échelle de l'agglomération

- ➔ Pour 60 %, il s'agit d'améliorer les procédures à suivre pour les entreprises titulaires de marchés
- ➔ L'ensemble des MO souhaite davantage d'harmonisation à l'échelle de l'agglomération



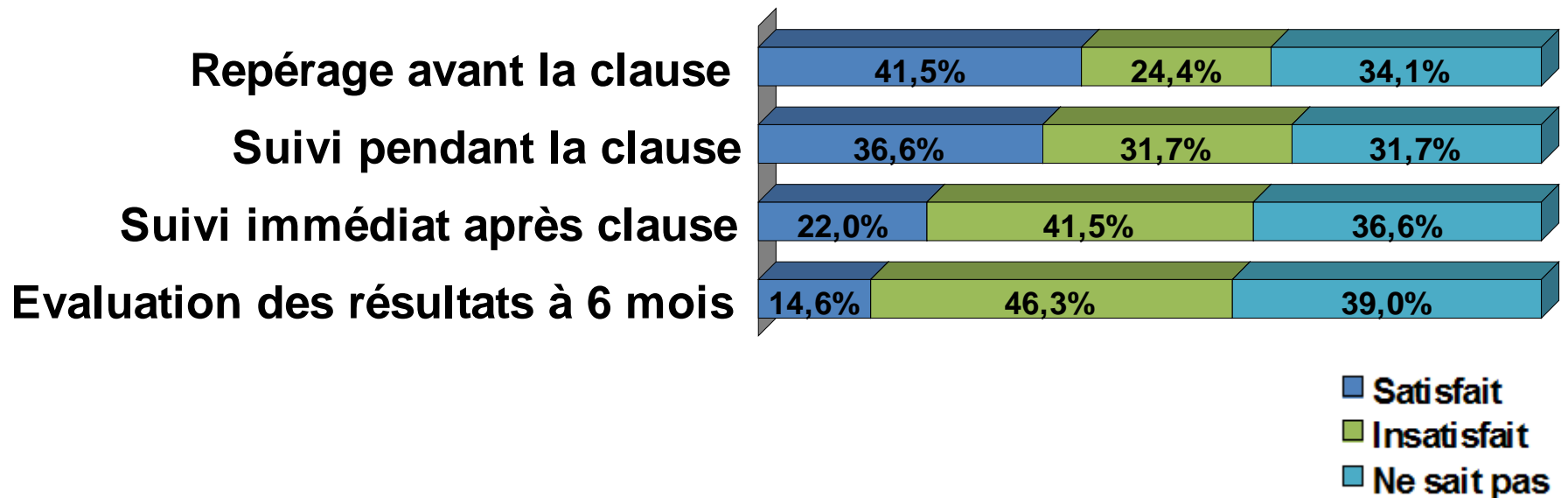
# Attentes vis-à-vis de la journée du 14-12

➔ 88 % des maîtres d'ouvrages souhaitent bénéficier du retour d'expérience d'autres maîtres d'ouvrages



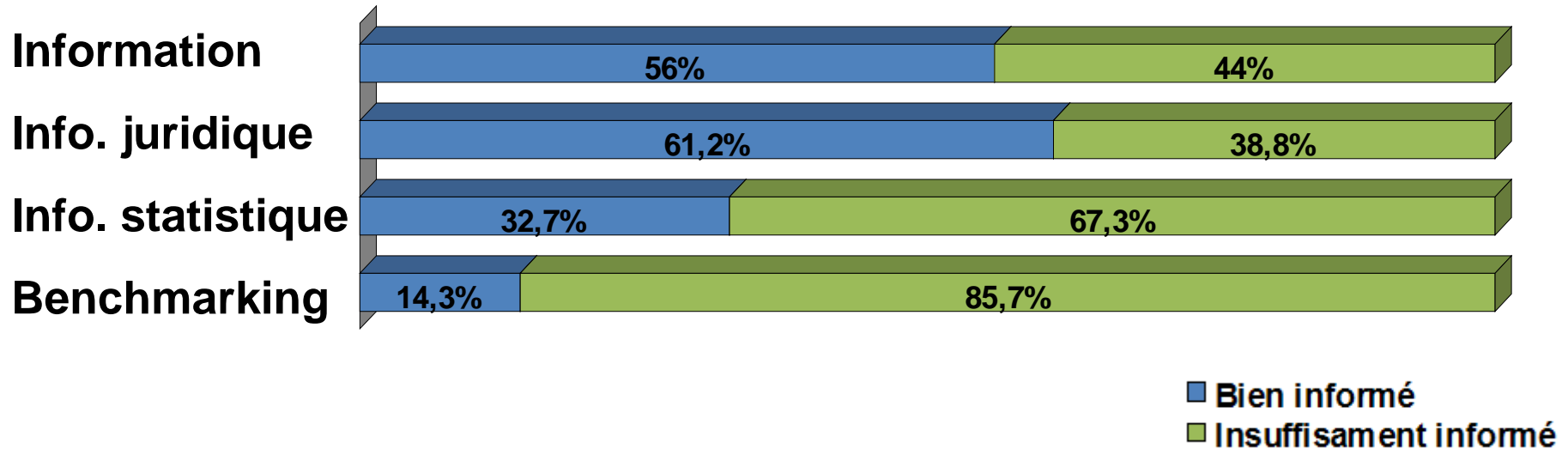
# Suivi du public bénéficiaire

- ➔ 41,5 % jugent le repérage satisfaisant
- ➔ 46,3 % jugent l'évaluation à 6 mois insatisfaisante
- ➔ 35 % estiment ne pas être informé sur le suivi du public bénéficiaire



# Information

- ➔ 56 % s'estiment bien informés en général
- ➔ Seulement 32,7 % pour des informations statistiques
- ➔ Seulement 14,3 % pour des informations du type benchmark-transfert d'expérience



# Observatoire d'agglomération des clauses d'insertion

➔ 50 % des donneurs d'ordres ne reçoivent pas ou n'identifient pas la publication

➔ 65 % transmettent systématiquement ou généralement leurs données aux PLIE/MDE

➔ 35 % n'alimentent pas l'observatoire

**Marchés publics et clause d'insertion**  
janvier - juin 2011

L'impact des donneurs d'ordre dans les marchés publics de l'agglomération au 1er semestre 2011

*Prévue par le code des marchés publics, la clause d'insertion permet d'intégrer des critères sociaux dans les appels d'offres. Cette publication vise à rendre compte de l'impact de la mise en œuvre de la clause (article 14 du Code des Marchés Publics) dans les marchés publics de l'agglomération lyonnaise. Quantitativement, elle présente notamment le nombre de bénéficiaires, la répartition des heures d'insertion par donneurs d'ordre ainsi que les principales opérations concernées. Qualitativement, la situation des bénéficiaires est analysée avant, pendant et après la mise en œuvre de la clause.*

**1 Résultats cumulés**

De janvier au 30 juin 2011, 471 personnes ont été mobilisées sur les clauses d'insertion (pour 656 contrats de travail), 368 996 heures d'insertion ont ainsi été réalisées sur cette seule période.

**2 Répartition des heures d'insertion par principaux donneurs d'ordres**

De janvier à juin 2011, 368 996 heures de travail ont été réalisées (tous donneurs d'ordre confondus). À la même époque en 2010, 179 620 heures avaient été effectuées. Les principaux donneurs d'ordre ayant inclus des clauses d'insertion sont les bailleurs sociaux (Grand Lyon Habitat, CROC du Rhône et Abitibi), le Grand Lyon, les communes du Grand Lyon et le Sptal.

**3 Opérations récentes concernées**

Principales opérations de travaux en cours	Heures
Opérations d'aménagement liées au GPN de la Duchère	187 884 heures
Financement de la ligne B (Sytral)	49 711 heures
2x2x2 Confluence Grand Lyon (SPL à Lyon Confluence)	38 686 heures
Aménagement du Tunnel de la Croix-Rouge (Grand Lyon)	28 519 heures

**Principales activités de services en cours**

Collecte des déchets ménagers (Grand Lyon)	100 174 heures
--	----------------

**4 Situation des personnes ayant bénéficié temporairement d'un contrat (du 01.01.2011 au 30.06.2011)**

**Avant l'entrée dans le marché (analyse sur 656 contrats)**

**Pendant le marché (analyse sur 656 contrats)**

**Après la sortie du dispositif (analyse sur 239 contrats pour un total de 656 contrats)**

**35% des bénéficiaires de clauses d'insertion ont des contrats courts (moins de 12 mois), 25% ont des contrats de plus de 12 mois, 20% ont des contrats de plus de 24 mois, 20% ont des contrats de plus de 36 mois.**

**La part de l'insertion d'urgence dans les clauses d'insertion a augmenté de 10% au premier semestre 2011 (contre 15% au premier semestre 2010) tandis que l'insertion de longue durée a augmenté de 10%.**

**Le nombre de bénéficiaires de clauses d'insertion a augmenté de 10% au premier semestre 2011 (contre 15% au premier semestre 2010) tandis que l'insertion de longue durée a augmenté de 10%.**

Le nombre de bénéficiaires de clauses d'insertion a augmenté de 10% au premier semestre 2011 (contre 15% au premier semestre 2010) tandis que l'insertion de longue durée a augmenté de 10%.

Le nombre de bénéficiaires de clauses d'insertion a augmenté de 10% au premier semestre 2011 (contre 15% au premier semestre 2010) tandis que l'insertion de longue durée a augmenté de 10%.



# La clause d'insertion

Charte pour l'emploi et l'insertion  
& Rencontre des Maîtres d'ouvrage

14-12-2012 Communauté urbaine de Lyon

